



www.rtl.be

Date : 23/11/12

La ministre française Filippetti milite en Italie pour "l'exception culturelle européenne"



La ministre française de la Culture Aurélie Filippetti a milité jeudi à Rome en faveur de "l'exception culturelle européenne" qui passe par une coopération renforcée entre les pays et une fiscalité différenciée permettant de financer et promouvoir les activités culturelles.

Lors de sa visite à **Rome** , Mme Filippetti a rencontré son homologue Lorenzo Ornaghi et visité l' **Académie** de **France** , installée dans la magnifique Villa Médicis.

"Même s'il y a une diminution des budgets pour la culture, cela ne doit pas empêcher de travailler sur le fond", a estimé Mme Filippetti dans un entretien à l'AFP, en soulignant que les activités culturelles "redonnent de l'activité économique et sont riches en emplois non délocalisables". "Ce n'est pas une exception culturelle française c'est la promotion d'un modèle de développement", a-t-elle souligné, en affirmant qu'une dizaine de pays européens partagent cette vision.

Évaluation du site

Au sein du site de RTL, télévision belge, RTL L'info se consacre uniquement à l'information. On y retrouve en continu des brèves, des articles sur la société, les faits-divers, le sport, l'international, etc.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 681

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine



Selon Mme Filippetti, malgré les mots d'ordre d'austérité, les opinions publiques "ne veulent pas qu'on sacrifie notre patrimoine ou la création culturelle et demandent au contraire qu'on préserve ce qui fait notre identité européenne, ce rapport particulier à la culture".

Relevant que l'Allemagne vient d'augmenter de 100 millions d'euros le budget consacré à ce domaine, elle a indiqué que son message lors du conseil européen des ministres de la Culture prévu lundi à Bruxelles consistera à demander de "ne pas entrer dans des spirales récessives en matière culturelle".

Avec le ministre Ornaghi, elle a discuté des moyens de "revivifier le travail de coproduction dans le cinéma". Pour Mme Filippetti, "la relation franco-italienne dans le cinéma n'est pas une relation comme une autre, ce doit être une relation privilégiée car elle a été un vecteur majeur de créativité et de succès pour les deux cinémas".

La ministre a regretté qu'il y ait "de plus en plus de coproductions financières" alors qu'"il faut retravailler sur l'écriture, les phases de développement, la création en commun de films".

Selon Mme Filippetti, le ministre italien s'est montré très intéressé par le fonctionnement du Centre national de la cinématographie, financé en partie par une taxe sur les fournisseurs de services télévisés. "Ce modèle injustement attaqué nous est envié par beaucoup de pays dont l'Italie et a permis au cinéma français d'être un des seuls au monde à afficher une santé florissante et à résister à l'ultradomination du cinéma américain".

La ministre s'est réjouie aussi d'avoir le soutien de Rome, Berlin et Lisbonne pour la création d'un "droit voisin du droit d'auteur" afin de financer en partie les grands sites de presse par une taxe sur les agrégateurs de contenus comme Google. "Nos pays sont déterminés à ne plus rester les bras croisés face à ces acteurs mondialisés qui tentent d'échapper à toute fiscalité et font une concurrence déloyale aux autres entreprises", a-t-elle souligné.

Elle a rappelé que la presse écrite européenne traverse une "crise dramatique", estimant que "ce n'est pas à Google de déterminer quels sont les éditeurs de presse qui sont dignes de survivre ou pas", car ceci "touche une liberté fondamentale, un fondement de la démocratie". Google a menacé de déréférencer les sites d'information français mais Mme Filippetti ne s'est pas montrée impressionnée: "qu'ils y aillent, s'il n'y a pas d'accord, on fera une loi d'ici la fin de l'année. Les Brésiliens ont été plus radicaux et ont créé leur propre plateforme indépendante d'agrégation de contenus".

Autres éléments de l'exception culturelle pour lesquels Paris espère recueillir des soutiens en Europe: la France a aligné la TVA du livre numérique sur celle du livre papier à seulement 5,5% mais la Commission de Bruxelles a déclenché une procédure d'infraction. La politique du prix unique du livre qui existe depuis 30 ans en France "a permis de développer un réseau de librairies très dense, qui sont de vrais espaces de citoyenneté mais sont menacés par l'arrivée d'Amazon", a expliqué Mme Filippetti.